

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260320-2026-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

VENDREDI 20 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 16 mars 2026 transmis par voie électronique le 16 mars 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 20h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (27) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Cyrille CAPELLE, Isabelle KLOTZ, Thiéry MARTIN, Gaëlle COURTOIS, Cédric COUTURIER, Brigitte MARTIN, Laurent VAUDRY, Fabienne SAGEOT, Laurent GROGNET, Marie-Josée LEQUIEN, Oumar FALL, Franck PLÉSANT, Jocelyne VALLEJO, Azeddine BAZID, Françoise ASSELIN, Willi GOIK, Amélie DEGUINE, Nicolas COURTIN, Sophie BELLANGER, Laurent PRÉVOST, Emmanuel MALLET, Zaïna DESCAMPS, Emilie LEBIS, Pascal ROGER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (2) :

Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Gaëlle COURTOIS,
Sofia SAÏD LALOUANI a donné pouvoir à Cédric COUTURIER,

Etaient absents (0) :

2026-28

CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

De l'installation des conseillers municipaux nouvellement élus jusqu'à l'élection du nouveau maire, les fonctions de président de séance sont assurées par le doyen ou la doyenne d'âge des conseillers nouvellement élus.

Madame Françoise ASSELIN, doyenne de l'assemblée, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 15 mars 2026

Electeurs inscrits : 2 892

Votants : 1 913

Suffrages exprimés : 1 859

Taux de participation : 66.15%

Voix obtenues par la liste « AGIR ENSEMBLE pour Forges Les Eaux – Le Fossé » menée par Frédéric GODEBOUT : **265** (14.25% des voix)

Voix obtenues par la liste « Vivres Forges-Les-Eaux » menée par Emmanuel MALLET: **353** (18.99% des voix)

Voix obtenues par la liste « Christine Proche et Engagée » menée par Christine LESUEUR : **1 241** (66.76% des voix)

Nombre de sièges attribués à la liste « Christine Proche et Engagée » : **25 sièges sur 29**

Nombre de sièges attribués à la liste « Vivre Forges-Les-Eaux » : **2 sièges sur 29**

Nombre de sièges attribués à la liste « AGIR ENSEMBLE pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » : **2**
sièges sur 29

Madame ASSELIN fait part au conseil municipal des démissions suivantes intervenues entre la proclamation des résultats des élections municipales du 1^{er} tour du 15 mars 2026 et la présente séance du conseil municipal :

-Liste « Vivre Forges-Les-Eaux » :

*démission de Madame HY FAVORITI Victoria le 16 mars, remplacée par le suivant de liste Monsieur Marc ODIN

*démission de Monsieur Marc ODIN le 18 mars, remplacé par la suivante de liste Madame Zaïna DESCAMPS

-Liste « AGIR ENSEMBLE pour Forges-Les-Eaux » :

*démission de Monsieur Frédéric GODEBOUT le 19 mars, remplacé par le suivant de liste, Monsieur Pascal ROGER

A la suite de ces démissions, Madame ASSELIN déclare installés les conseillers municipaux ci-après :

1-Christine LESUEUR
Joël DECOUDRE
Pascale DUPUIS
Cyrille CAPELLE
Isabelle KLOTZ
Thierry MARTIN
Gaëlle COURTOIS
Cédric COUTURIER
Brigitte MARTIN
Laurent VAUDRY
Fabienne SAGEOT
Laurent GROGNET
Marie-José LEQUIEN
Oumar FALL
Fabienne LATISTE
Franck PLÉSANT
Jocelyne VALLEJO
Azeddine BAZID
Françoise ASSELIN
Willi GOIK
Amélie DEGUINE
Nicolas COURTIN
Sophie BELLANGER
Laurent PRÉVOST
Sofia SAÏD-LALOUANI
Emmanuel MALLET
Zaïna DESCAMPS
Emilie LEBIS
29-Pascal ROGER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Isabelle KLOTZ
Secrétaire de séance



Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en tête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 30 Mars 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.